

TABLEAU DE BORD DE L'INNOVATION

18^e édition

Décembre 2007

Ce tableau de bord est réalisé par le Service des études et des statistiques industrielle (Sessi), en collaboration avec la Direction générale des entreprises, la Direction générale du trésor et de la politique économique (DGTPE), l'Insee et l'INPI.

<http://www.industrie.gouv.fr/sessi>

Pour en savoir plus
Service des études et des statistiques industrielles
(Sessi)

Raymond Heitzmann
Tél. : 01 41 63 58 29
Mél : raymond.heitzmann@industrie.gouv.fr



Sommaire

Avant-propos	
L'innovation et les pôles de compétitivité	4
Les faits marquants	
Nouveaux capitaux	6
Nouveaux entrepreneurs	6
Nouvelles technologies	7
Nouveaux usages	7
Nouveaux capitaux	
Fonds levés sur Alternext	8
Montant des fonds investis dans le capital-risque	8
Montant des fonds levés dans le capital-investissement	9
Collecte de fonds dans le cadre des contrats d'assurance-vie	9
Nombre de fonds communs de placement à risque	9
Nouveaux entrepreneurs	
Créations d'entreprises dans les secteurs technologiquement innovants	10
Nombre d'entreprises sur Alternext	10
Nombre d'opérateurs de capital-risque	11
Effectifs salariés dans les secteurs technologiquement innovants	11
Effectifs salariés dans les services informatiques et de télécommunications	11
Nouvelles technologies	
Demandes de brevets publiées d'origine française	12
Demandes de brevets français, publiées par domaine technologique	13
Indices de chiffre d'affaires des secteurs technologiquement innovants	13
Nouveaux usages	
Nombre d'internautes en France	14
Part des ménages ayant accès à l'internet à domicile	14
Part des ménages connectés en large bande	14
Nombre de clients du téléphone mobile	15
Vente de micro-ordinateurs au grand public et aux entreprises	15
Équipement des ménages en ordinateurs	15
Critères/méthode	
Critères et méthode mis en oeuvre dans le tableau de bord	16

Avant-propos

L'innovation et les pôles de compétitivité

La Direction générale des entreprises (DGE) est chargée de favoriser l'innovation et la recherche industrielles ainsi que le développement technologique des entreprises, notamment les PME, afin d'améliorer leur compétitivité et d'atteindre l'objectif de Lisbonne de consacrer 3 % du PIB à la recherche

Elle analyse les projets coopératifs de R & D, coordonne la prospective sur l'évolution des technologies, conçoit et met en œuvre la politique des pôles de compétitivité et de la création industrielle.

Elle participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures en matière de financement de l'industrie, tout particulièrement *via* les décisions de l'Agence nationale de la recherche (ANR), de l'Agence de l'innovation industrielle (AII) et du groupe OSÉO. Elle contribue à l'élaboration des mesures fiscales visant à encourager l'innovation et la R & D.

Bilan 2006

Le crédit impôt recherche

En 2006, le plafond du crédit impôt recherche (CIR) est passé de 10 à 16 millions d'euros et les possibilités de remboursement immédiat ont été étendues. Une enquête auprès de 600 entreprises a montré que le dispositif avait un impact important sur l'embauche de jeunes docteurs par les entreprises et sur le choix de la localisation en France de centres de recherche étrangers. Le CIR représente un coût pour l'État d'environ 1,3 milliard d'euros.

L'aide aux jeunes entreprises innovantes (JEI)

Cette aide créée en 2004 pour les PME innovantes de moins de huit ans a bénéficié à près de 1 700 entreprises en 2006. Elle exonère l'entreprise des charges sociales

pour l'emploi de son personnel de recherche. Elle représente un coût pour l'État de 92 millions d'euros.

L'action d'OSÉO innovation

Les moyens d'intervention de l'Agence OSÉO Innovation, qui atteignent 160 millions d'euros, ont permis non seulement d'intensifier en 2006 le soutien public à l'innovation des PME mais aussi de renforcer l'action de l'agence dans plusieurs domaines prioritaires, tels que l'innovation dans les services, l'innovation non technologique et l'aide aux projets des entreprises moyennes. Parmi les aides possibles, le prêt participatif d'amorçage (PPA), octroyé sur huit ans sans caution ni garantie personnelle.

Les aides de l'Agence de l'innovation industrielle (AII)

L'AII soutient les grands programmes mobilisateurs d'innovations industrielles (PMII), à hauteur de 20 à plus de 100 millions d'euros. Les projets sélectionnés sont soutenus sous forme d'avances remboursables et de subventions. En 2006, le conseil de surveillance a sélectionné douze projets impliquant 130 entreprises. Ces douze PMII représentent 2,15 milliards d'euros de recherche, pour lesquels l'AII apportera 727 millions d'euros, sous réserve de l'accord de la Commission européenne.

Le soutien de l'Agence nationale de recherche (ANR)

L'Agence nationale de recherche, qui soutient des projets de recherche émanant des laboratoires publics, a distribué plus de 621 millions d'euros en 2006, dont 17,8 % pour des entreprises. L'ANR a pour objectif d'attribuer 25 % de ses aides aux entreprises.

Les forums du financement de l'innovation et de la compétitivité

Conçus autour des pôles de compétitivité, sept forums de financement de l'innovation ont été organisés en 2006, pour faciliter l'accès des PME innovantes aux financements et aux marchés. Ces forums ont permis à 3 850 participants dont près de 1 200 PME innovantes, 230 grands comptes et 450 investisseurs, de se rencontrer : 3 250 rendez-vous d'affaires au total ont été organisés à Lyon, Marseille, Grenoble, Paris, Toulouse, Strasbourg et Rennes.

L'étude « technologies clés 2010 »

Depuis 1995, le ministère chargé de l'industrie lance tous les cinq ans un exercice de prospective technologique. L'étude « Technologies clés 2010 » est le résultat de ce troisième exercice. L'objectif est de repérer les technologies qui assureront un avantage de compétitivité et d'attractivité à la France et à ses territoires pour les cinq à dix ans qui viennent. La méthode d'analyse, articulée autour de trois axes que sont les défis des vingt prochaines années, la dynamique des grands domaines technologiques, les atouts de la France, a permis d'identifier 83 technologies clés. Une cartographie des centres de ressources pour aider les PME à maîtriser les 83 technologies clés sera disponible en 2007. Des actions d'accompagnement des entreprises dans les régions seront proposées par les DIRE.

Les pôles de compétitivité

En 2006, les structures de gouvernance des pôles de compétitivité ont été mises en œuvre et des contrats définissant les relations entre les pôles, l'État et les collectivités locales ont été établis. La DGE a préparé la délimitation des zones de recherche et développement qui portent le bénéfice des exonérations

fiscales pour les entreprises impliquées dans les projets des pôles financés par l'État ou ses agences (ANR, OSEO Innovation principalement). À l'issue des trois premiers appels à candidatures lancés en 2006, 243 projets relevant de 60 pôles de compétitivité, d'un montant global de près de 2 milliards d'euros, ont fait l'objet d'un financement du FCE à hauteur de plus de 340 millions d'euros.

L'année 2006 a aussi été l'année de démarrage des actions de soutien au développement international des pôles de compétitivité. Défini comme une des priorités, le développement d'actions collectives sectorielles impliquant plusieurs pôles d'un même secteur (biotechnologies, optique-photonique, transports, etc.) a été soutenu en France et à l'étranger. La promotion des pôles de compétitivité s'est faite au moyen de brochures d'information

en français, anglais, espagnol, allemand et japonais. La DGE a, par ailleurs, cofinancé avec la Diact la refonte du site internet www.competitivite.gouv.fr afin d'en faire un outil international des pôles de compétitivité.

En 2007, un tableau de bord de suivi des pôles de compétitivité a été mis en œuvre, en collaboration avec les pôles eux-mêmes.

Fusion de l'Agence de l'innovation industrielle (AII) avec le groupe OSEO

Le décret 2007-1629 du 19 novembre 2007 a organisé la fusion de l'Agence de l'innovation industrielle (AII) avec le groupe OSEO à compter du 1^{er} janvier 2008. Cette fusion permettra de remédier à la faiblesse actuelle du soutien aux entreprises moyennes innovantes et de mettre en place au sein d'OSEO un guichet unique proposant une gamme complète d'aides adaptées à toutes les tailles d'entreprises et de projets innovants.

Pour 2008, la dotation d'OSEO garantie est fixée à 280 millions d'euros, l'activité traditionnelle d'OSEO innovation sera dotée de 220 millions d'euros et les nouveaux financements en faveur des entreprises moyennes seront portés à hauteur de 300 millions d'euros, permettant d'envisager, dans ce champ d'action, la sélection de plusieurs dizaines de projets par an.

Un programme de soutien spécifique sera ainsi créé au sein d'OSEO Innovation, centré sur les projets de recherche et de développement portés par des petites ou moyennes entreprises développant des projets fortement capitalistiques.

La réforme du crédit impôt recherche (loi de finances pour 2008)

Le régime du crédit d'impôt recherche (CIR) a été profondément réformé. Il devient l'un des régimes les plus avantageux d'Europe, témoignant de l'ampleur du soutien de l'État à l'économie de la connaissance.

En 2007, le crédit d'impôt recherche était égal à la somme d'une « part en volume » égale à 10 % des dépenses de recherche de l'entreprise au cours de l'année et d'une « part en accroissement » égale à 40 % de la différence entre les dépenses de recherche effectuées au cours des deux années précédentes. Le CIR était plafonné à 16 millions d'euros.

Dans la loi de finances pour 2008, il a été décidé de simplifier le mode de calcul du CIR et d'amplifier les avantages accordés. Ainsi, il a été prévu que :

- le nouveau dispositif sera désormais exclusivement calculé sur le volume des dépenses en recherche des entreprises, la part en accroissement étant supprimée ;
- le plafond de 16 millions d'euros sera supprimé ;
- le taux du crédit d'impôt sera porté à 30 % jusqu'à 100 millions d'euros de dépenses de recherche et à 5 % au-delà de ce seuil ;
- un taux de 50 % sera destiné aux entreprises qui bénéficient pour la première fois du crédit d'impôt et pour celles qui n'en ont pas bénéficié depuis 5 ans.

Le crédit d'impôt recherche a avant tout pour but de promouvoir et de maintenir la recherche en France, et donc d'y localiser les chercheurs et l'innovation, même si la propriété intellectuelle et industrielle qui en résulte éventuellement est susceptible d'appartenir à des entreprises étrangères. Cette réforme a donc un intérêt aussi bien pour les entreprises françaises qui font de la recherche et les organismes agréés français, que pour les filiales françaises de groupes étrangers qui réalisent des opérations de recherche-développement en France.

Le nouveau dispositif prend effet à dater du 1^{er} janvier 2008.

Les faits marquants

Au premier semestre 2007, les principaux faits marquants concernent :

Indicateur 1.2. Fonds investis dans le domaine du capital-risque.

Au premier semestre 2007, les fonds investis dans le domaine du capital-risque, qui finance la création d'entreprises à fort potentiel de croissance, augmentent de 29 %, pour atteindre 272 M€, contre 211 M€ au premier semestre 2006. La reprise du capital-risque s'amplifie.

Indicateur 2.4. Effectifs salariés dans les secteurs technologiquement innovants.

Au premier semestre 2007, les effectifs diminuent légèrement (- 0,26 %) par rapport à juin 2006, soit un recul de 4 000 salariés en un an. Les effectifs salariés continuent de diminuer dans l'industrie et chez les opérateurs des postes et télécommunications. En revanche, les créations d'emplois restent dynamiques dans les services informatiques (16 500 emplois, soit + 5 %).

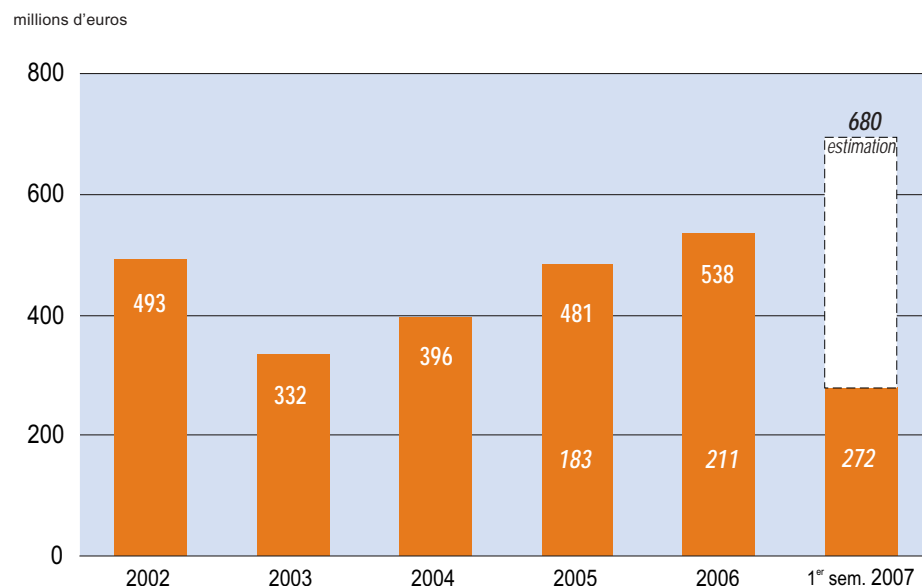
Indicateur 3.3. Chiffres d'affaires des secteurs technologiquement innovants.

Au premier semestre 2007, l'indice d'activité dans les secteurs technologiquement innovants progresse de 5,8 % en glissement annuel. L'activité se maintient à un bon niveau dans les services informatiques (+ 7,3 % en glissement annuel) et elle se développe nettement dans le secteur de l'instrumentation et des équipements de contrôle (+ 5,6 % en glissement annuel).

Indicateur 4.1. Le nombre d'internautes.

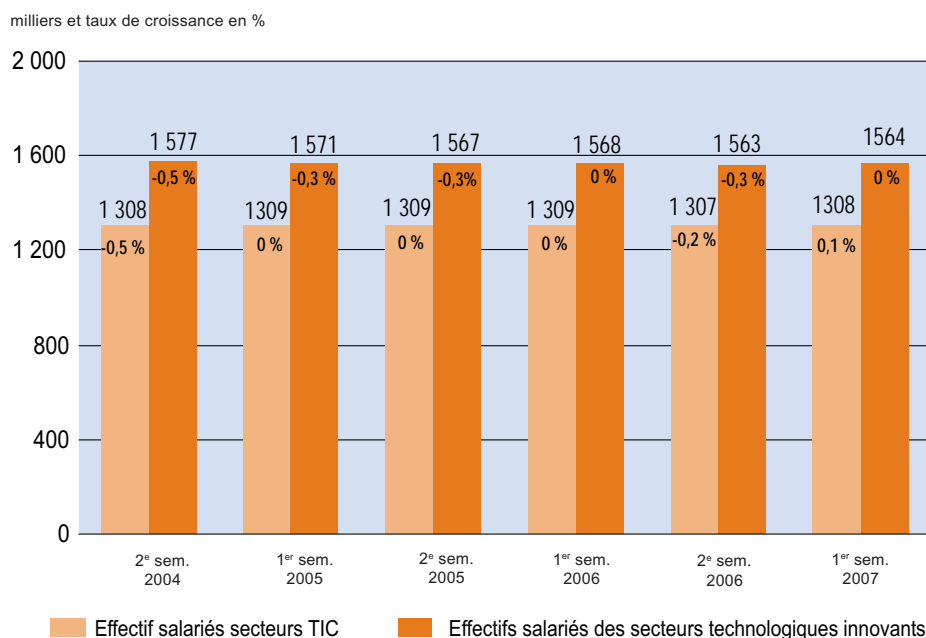
Au premier semestre 2007, le nombre d'internautes dépasse 30 millions, soit une augmentation de 2 millions (+ 7 %) par rapport à décembre 2006. Au total, 58 % de la population âgée de 11 ans ou plus utilise l'internet sur son lieu de travail, à son domicile ou dans un lieu public. Début 2007, 42,6 % des ménages avaient accès à l'internet à domicile.

Nouveaux capitaux : **Indicateur 1.2**



Source : AFIC

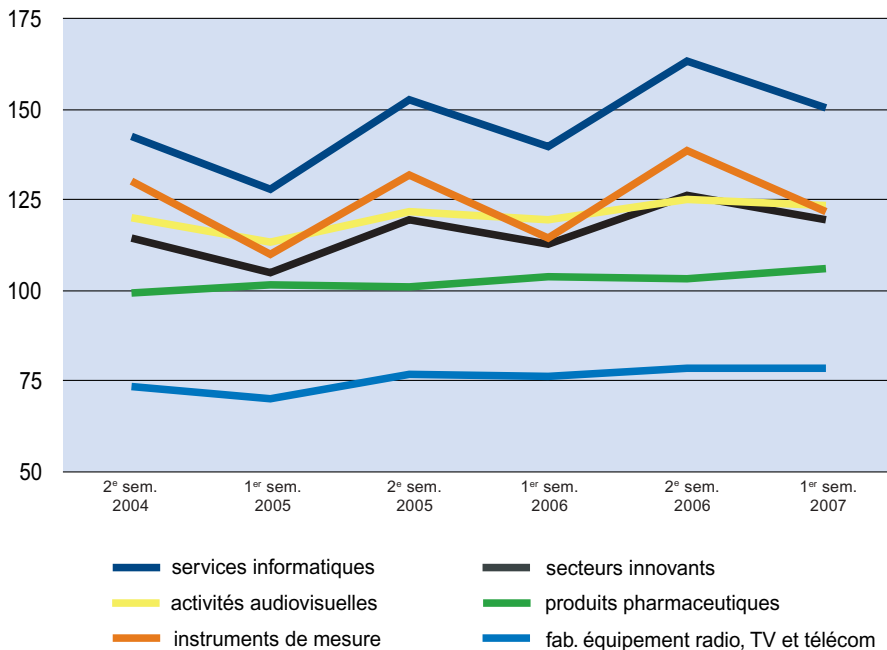
Nouveaux entrepreneurs : **Indicateur 2.4**



Source : Insee

Nouvelles technologies : **Indicateur 3.3**

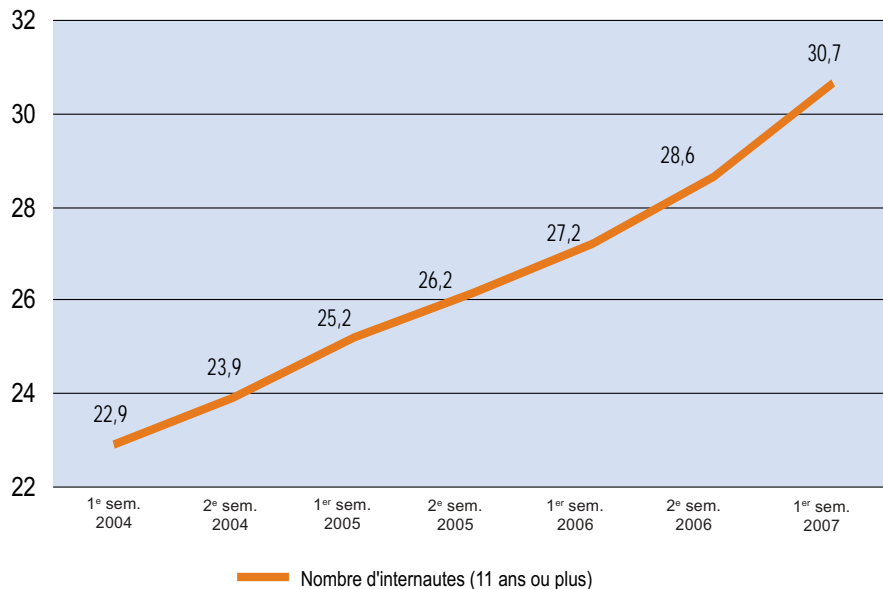
indices de chiffres d'affaires, base 100 en 2000



Source : Insee

Nouveaux usages : **Indicateur 4.1**

millions



Source : Médiamétrie

Méthodologie

Les indicateurs clés sont destinés à illustrer de façon synthétique les principales évolutions du développement de l'innovation technologique en France. Pour chacune des rubriques, un indicateur clé a été sélectionné pour illustrer de façon aussi pertinente et parlante que possible les grandes tendances :

- **nouveaux capitaux** : les fonds investis dans le capital-risque (indicateur 1.2) apportent des fonds propres dans les entreprises au cours des toutes premières années de leur existence. Ce financement permet de constituer la société pour la soutenir dans sa phase de démarrage ;

- **nouveaux entrepreneurs et nouveaux emplois** : le suivi de la croissance de l'emploi salarié dans les secteurs technologiquement innovants (indicateur 2.4) traduit l'impact du développement général de ces secteurs et de leur capital humain ;

- **nouvelles technologies** : l'indice agrégé de chiffre d'affaires (indicateur 3.3) permet de suivre l'évolution de l'activité des secteurs technologiquement innovants. Il illustre, un peu en aval des seuls dépôts de brevets, le succès des innovations technologiques ;

- **nouveaux usages** : la progression du nombre d'internautes en France (indicateur 4.1) constitue une illustration emblématique du développement de nouveaux usages liés aux technologies de l'information et de la communication.

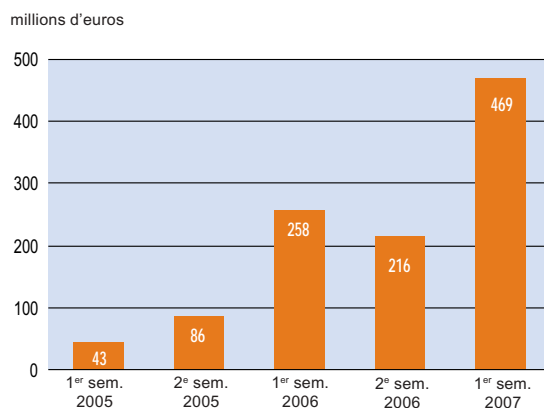
Les secteurs technologiquement innovants incluent les secteurs liés aux technologies de l'information et de la communication (en nomenclature NAF : 300A et C, 313Z, 321A, 321C, 321D, 322A, 322B, 323Z, 332A, 332B, 333Z, 518G, 518H, 642, 713E, 72, 921, 922) et les secteurs liés aux biotechnologies et aux nouveaux matériaux (NAF : 241A, 241E, 241G, 241L, 244A et C).

Nouveaux capitaux

Définition

Lancé le 17 mai 2005, Alternext a été créé par Euronext pour répondre aux attentes des petites et moyennes entreprises souhaitant bénéficier d'un accès simplifié au marché boursier pour financer leur développement. Alternext offre aux PME des modalités d'admission et de cotation assouplies, adaptées à leur taille et à leurs enjeux, tout en étant doté de règles propres à assurer une bonne information des investisseurs.
Source : Euronext.

Indicateur 1.1 : Fonds levés sur Alternext



Source : Euronext

Au premier semestre 2007, les **fonds levés sur Alternext** (indicateur n° 1.1) par les entreprises sont repartis à la hausse, pour atteindre un niveau record : 469 millions d'euros (M€), après une pause au second semestre 2006 (216 M€). En un peu plus de deux ans, Alternext s'est affirmé comme le marché de référence pour les petites et moyennes valeurs désireuses de se financer en Bourse : le cap de 100 entreprises cotées a été franchi, représentant une capitalisation boursière de plus de 5 milliards d'euros (G€).

Au premier semestre 2007, les montants investis par les acteurs français du capital-investissement ont atteint le niveau record de 6,4 milliards d'euros, soit une progression de 56 % par rapport au premier semestre 2006. Au total, les investissements réalisés au premier semestre 2007 ont concerné 783 entreprises, contre 627 un an plus tôt. Près de 40 % des entreprises concernées développent une activité à caractère innovant et technologique (informatique, biotechnologies, télécommunications).

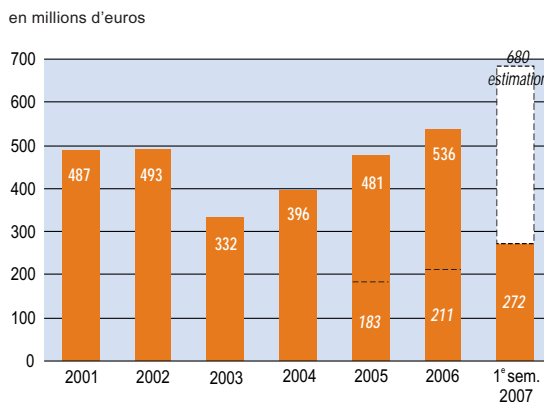
Le capital-investissement a connu une croissance de son activité sur chacun des quatre segments suivants : le capital développement, le capital transmission / LBO, le capital retournement et le capital risque.

Au premier semestre 2007, les **fonds investis dans le domaine du capital-risque** (indicateur n° 1.2), qui financent la création d'entreprises à fort potentiel de croissance, ont atteint 272 M€, contre 211 M€ au premier semestre 2006, augmentant ainsi de 29 % en valeur. En volume, le nombre d'entreprises concernées augmente très fortement (+ 40 %), passant de 162 à 227. Quant à l'activité de capital développement, elle a progressé de 36 % au premier semestre 2007, pour atteindre 574 millions d'euros.

Définition

Le capital-risque est un sous-ensemble du capital-investissement et correspond aux investissements en fonds propres dans des entreprises au cours des toutes premières années de leur existence. Les financements ainsi apportés permettent de constituer la société, de financer le développement d'un premier produit ou encore de financer sa fabrication et sa commercialisation. À ce stade, l'entreprise ne génère, le plus souvent, aucun profit. Les données relatives aux fonds investis dans le capital-risque sont annuelles.

Indicateur 1.2 : Montant des fonds investis dans le capital-risque



Source : AFIC

Méthodologie

La chaîne des sources de financement disponibles pour les nouvelles entreprises à caractère technologique est presque intégralement couverte par les trois premiers indicateurs. Les fonds levés sur le Nouveau Marché (ancien indicateur 1.1) venaient en complément des fonds levés pour le capital-investissement (indicateur 1.3) destinés à alimenter les fonds propres des sociétés non cotées, cet indicateur traduisant une disponibilité de sources de financement aussi bien pour soutenir la phase de démarrage (capital-

risque) que la phase de croissance (capital-développement).

Les fonds investis dans le capital-risque (indicateur 1.2) constituent une indication des fonds propres effectivement mobilisés pour financer le développement des entreprises au cours des toutes premières années de leur existence (constitution de la société, lancement d'un premier produit). Les business angels (investisseurs providentiels), tout comme les fonds levés ou investis en amorçage qui

interviennent à un stade plus précoce encore, ne peuvent être statistiquement suivis de façon satisfaisante pour l'heure.

L'orientation de l'épargne mutualisée vers le financement de l'innovation technologique est mise en évidence par les deux derniers indicateurs de la rubrique.

La collecte des contrats d'assurance-vie investis principalement en action (indicateur 1.4) permet de suivre l'épargne longue des ménages mobilisée en faveur des jeunes entreprises dont une partie

Au premier semestre 2007, les **fonds levés pour le capital-investissement** (indicateur n° 1.3) sont en repli : ils atteignent 2,7 G€, contre 3,5 G€ au premier semestre 2006. Cette baisse de 23 % est principalement imputable à une moindre levée de fonds auprès des investisseurs français. Il convient toutefois de rappeler qu'avec une levée de fonds au premier semestre 2006 relativement modeste, les fonds levés sur l'ensemble de l'année avaient tout de même atteint 10,3 G€.

Au premier semestre 2007, le **nombre d'équipes actives dans le capital-risque** (indicateur n° 2.3) déclarant investir en amorçage, création ou post-crédation, s'élève à 87 en décembre 2006, contre 76 en décembre 2005. Cette évolution n'est pas nécessairement représentative d'une évolution de l'activité. La collecte de cet indicateur, par déclaration des membres de l'AFIC, reste à interpréter avec prudence.

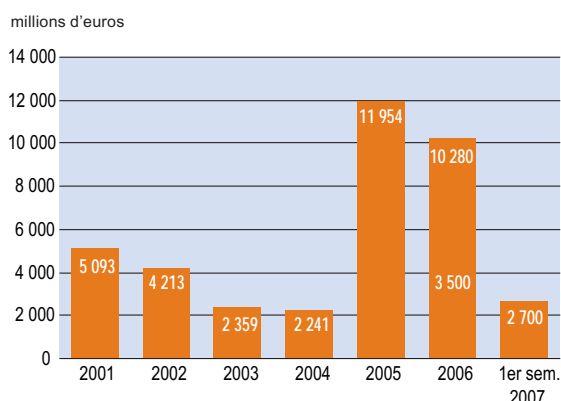
L'encours des **contrats d'assurance-vie principalement investis en actions** (indicateur 1.4) a atteint 12,2 G€ en 2006. Ce montant progresse de 4 % par rapport au niveau atteint en 2005 (11,7 G€) du fait de la forte progression des indices boursiers. Les fonds investis dans le capital des PME innovantes au titre de l'assurance-vie prennent progressivement une importance accrue.

Au 31 décembre 2006, les **fonds communs de placement à risque (FCPR)** (indicateur n° 1.5) gérés par les équipes de capital-investissement s'élevaient à 741, contre 602 au 31 décembre 2005. Certaines investissent aussi sous forme de SCR (société de capital-risque), ou gèrent, pour les équipes étrangères, des *limited partnerships* anglo-saxons.

(5 %) doit être investie en titres à risque, principalement des titres non cotés ou des titres cotés sur le Nouveau Marché.

Le nombre des fonds communs de placement à risque (FCPR) (indicateur 1.5) a également pour objet de mettre en évidence, au moins indirectement, l'effort d'épargne orienté vers les entreprises dites « à risque ». Cet indicateur reflète aussi le dynamisme des professionnels du capital-risque qui lèvent des fonds nouveaux auprès d'investisseurs institutionnels.

Indicateur 1.3 : Montant des fonds levés dans le capital-investissement

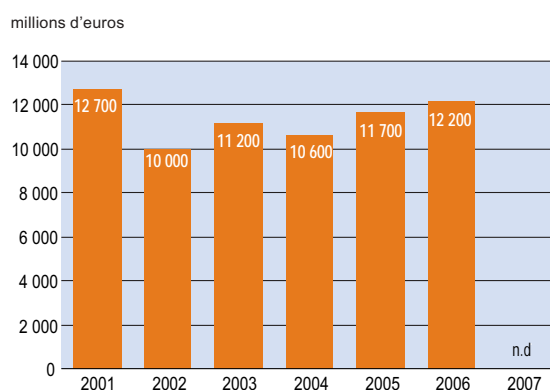


Source : AMF

Définition

Le capital-investissement peut être défini comme l'activité d'apports de fonds propres par des investisseurs spécialisés à des sociétés non cotées, quel que soit leur niveau de développement. Les montants répertoriés correspondent aux seuls fonds levés auprès d'investisseurs financiers. Les données relatives aux fonds levés dans le capital-investissement sont annuelles. Source : Autorité des marchés financiers (AMF).

Indicateur 1.4 : Collecte de fonds dans le cadre des contrats d'assurance vie

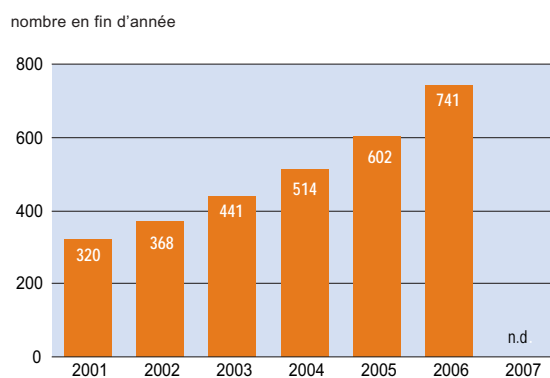


Source : FFSA

Définition

Les contrats d'assurance-vie investis principalement en actions ont été créés par la loi de finances pour 1998 et bénéficient d'un régime fiscal favorable. Leur commercialisation n'a commencé qu'à l'été 1998.

Indicateur 1.5 : Nombre de fonds communs de placement à risque



Source : AMF

Définition

Le nombre de FCPR (fonds communs de placement à risque) est indiqué en fin d'année et les créations de fonds correspondent à celles effectuées en cours d'année.

Nouveaux entrepreneurs

Définition

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur le concept défini par Eurostat : « une création d'entreprise correspond à l'apparition d'une unité légale exploitante n'ayant pas de prédécesseur ». Cet définition est plus large que celle de « création *ex nihilo* » puisqu'elle inclut notamment les réactivations d'entreprises après un délai d'interruption et les reprises d'entreprises s'il n'y a pas continuité de l'entreprise. On considère qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise entre le cédant et le reprenneur s'il y a soit un changement d'activité économique, soit un changement de localisation de l'entreprise. Les taux de croissance sont calculés en référence au même semestre de l'année précédente pour tenir compte d'une saisonnalité des données.

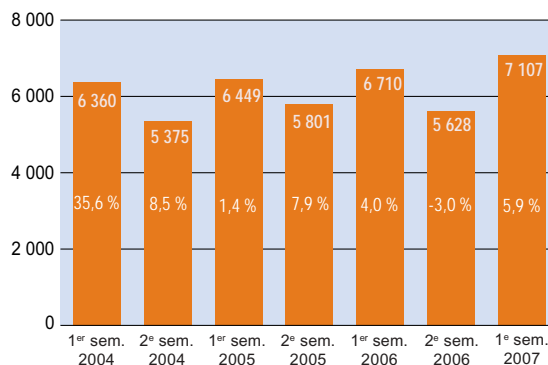
Source : Insee

Définition

Alternext est un marché créé le 17 mai 2005 à l'initiative d'Euronext. Juridiquement c'est un marché organisé mais non réglementé, au sens de la directive sur l'épargne financière. Alternext est réservé aux PME qui souhaitent lever des capitaux sur les marchés à un moindre coût en bénéficiant de conditions réglementaires simplifiées. Tous les types d'ordres sont autorisés sur ce marché et les négociations ne supportent pas l'impôt de Bourse, dans la mesure où les sociétés ont une capitalisation boursière n'excédant pas 150 millions d'euros.

Source : Euronext.

Indicateur 2.1 : Créations d'entreprises dans les secteurs technologiquement innovants (1)



(1) Les créations dans les secteurs innovants correspondent à la somme des créations dans les secteurs liés aux TIC et des créations dans les secteurs liés aux nouveaux matériaux et aux biotechnologies

Source : Insee

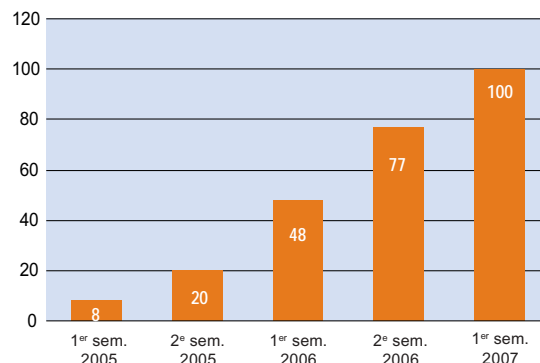
Au premier semestre 2007, le nombre de créations d'entreprises (indicateur n° 2.1 - nouvelle série) dans les secteurs technologiquement innovants s'élève à 7 107 unités, contre 6 710 au premier semestre 2006, soit une augmentation de 5,9 %. Depuis le 1^{er} janvier 2007, la notion de « création d'entreprise » présentée par l'Insee s'appuie sur le concept défini par Eurostat afin d'harmoniser et de comparer les données européennes (cf. définition).

Le nombre de créations d'entreprises dans l'ensemble de l'économie ayant augmenté plus fortement (+ 11,8 %), la part relative des créations dans les secteurs technologiquement innovants est, de nouveau, en léger recul : 4,2 %, contre 4,4 % au premier semestre 2006 et 4,6 % au second semestre 2005. Cette proportion est comparable à celle atteinte au second semestre 2003.

Les services informatiques sont à l'origine des trois quarts des créations d'entreprises nouvelles dans les secteurs technologiquement innovants. En ajoutant les créations d'entreprises nouvelles dans les services des télécommunications, on dépasse 80 % des créations d'entreprises nouvelles. Les services informatiques se partagent en cinq groupes d'activité, dont deux sont dominants : la réalisation de logiciels et le conseil en systèmes informatiques. Suivent le traitement de données, les activités de banque de données ainsi que l'entretien et la réparation de matériel informatique.

Au premier semestre 2007, le nombre d'entreprises cotées sur Alternext (indicateur 2.2) a continué d'augmenter, passant de 77 entreprises à 100 entreprises issues de tous secteurs d'activité. Environ 26 % des sociétés cotées sur Alternext sont des valeurs industrielles, 16 % des entreprises *high tech* et 14 % des sociétés de services aux consommateurs.

Indicateur 2.2 : Nombre d'entreprises sur Alternext



Source : Euronext

Méthodologie

Les créations d'entreprises dans les secteurs technologiquement innovants (indicateur 2.1) correspondent à la création de nouveaux moyens de production, à la reprise d'une activité après une interruption de plus d'un an et à la reprise de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise s'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise. Pour permettre des analyses sur longue période, la série des créations d'entreprises a été recalculée depuis

1993 selon le concept européen, sur l'ensemble des activités marchandes hors agriculture. L'indicateur relatif au nombre d'entreprises cotées sur Alternext (indicateur 2.2) permet de suivre les nouveaux entrepreneurs parvenus à une maturité suffisante pour accéder au marché financier.

Le nombre de gestionnaires de fonds spécialisés de capital-risque (indicateur 2.3) reflète la capacité de soutien financier et de conseil aux

nouveaux entrepreneurs. En effet, au-delà des seuls investissements en fonds propres aux stades les plus en amont de la création d'entreprise, les gestionnaires de fonds de capital-risque apportent une expertise dans la gestion industrielle, commerciale, et financière.

La croissance des effectifs salariés dans les secteurs technologiquement innovants (indicateur 2.4) suit l'évolution de l'emploi salarié dans un ensemble de secteurs dont le périmètre est un

Fin juin 2007, les effectifs salariés dans l'ensemble des secteurs technologiquement innovants (indicateur n° 2.4) s'élèvent à 1 564 milliers de salariés, soit un effectif en recul de 4 000 (- 0,26 %) par rapport à juin 2006. Pour l'industrie, le recul est de 8 100 salariés (- 2,1 %) pendant cette période, alors que pour les services, les effectifs salariés augmentent de 4 100 (+ 0,35 %). Par ailleurs, fin juin 2007, les effectifs salariés dans le secteur des TIC se situent presque au niveau de juin 2006.

Par rapport à la fin de l'année 2006, le niveau atteint en juin 2007 est stable.

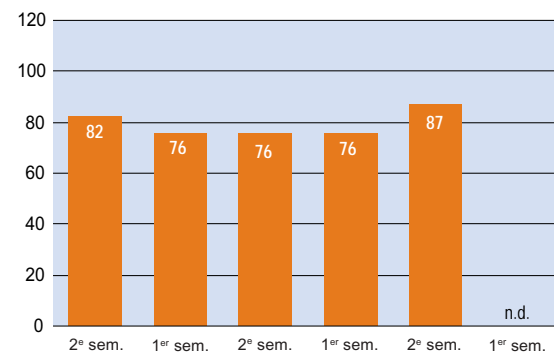
Dans l'industrie, les effectifs s'élèvent à 382 200 salariés en juin 2007. Ce niveau est en recul de 1 300 salariés par rapport à décembre 2006, soit une baisse de 0,3 %, contre une baisse de 1,8 % entre juin 2006 et décembre 2006.

Dans les services, les effectifs salariés augmentent de 1 990 salariés par rapport à décembre 2006, soit une augmentation limitée de + 0,17 %. Les effectifs augmentent essentiellement dans les services informatiques.

Les effectifs salariés dans les services informatiques et de télécommunications (indicateur n° 2.5) évoluent de façon différenciée. Entre décembre 2006 et juin 2007, les effectifs salariés ont augmenté de 2,2 % dans les services informatiques. Les effectifs dans les services informatiques atteignent un niveau historique, approchant 340 000 salariés, ce qui constitue un doublement des effectifs salariés en moins de quatorze ans. En revanche, la décroissance des effectifs salariés chez les opérateurs des télécommunications s'est poursuivie (- 1,5 %) au cours du premier semestre 2007.

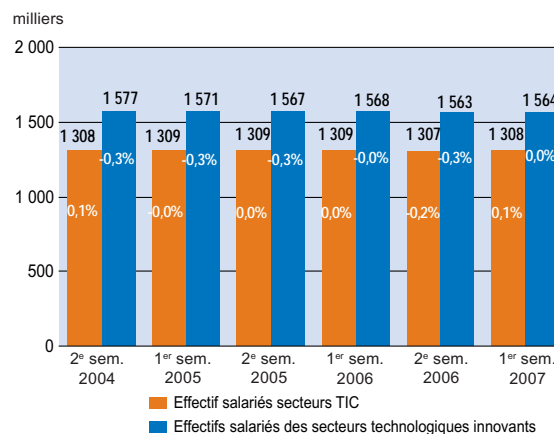
peu plus large que celui retenu pour l'emploi. Si l'évolution des effectifs salariés des secteurs technologiquement innovants ne peut être assimilée, à proprement parler, à l'émergence de nouveaux entrepreneurs, elle traduit l'impact du développement général de ces secteurs et de leur capital humain.

Indicateur 2.3 : Nombre d'opérateurs de capital-risque



Source : AFIC

Indicateur 2.4 : Effectifs salariés dans les secteurs technologiquement innovants ⁽¹⁾



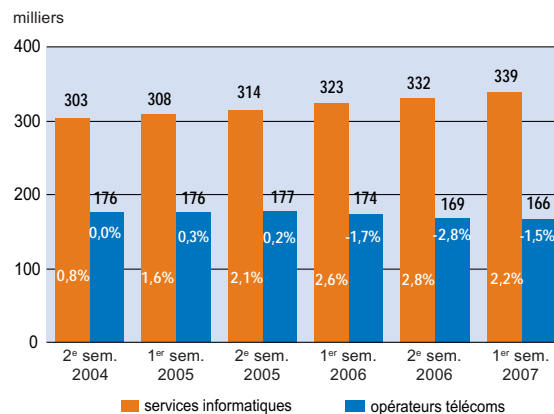
à partir de la nomenclature NES 114

(%) taux de croissance par rapport au semestre précédent

(1) Les effectifs salariés dans les secteurs technologiquement innovants correspondent aux effectifs dans les secteurs liés aux TIC plus ceux dans les secteurs liés aux nouveaux matériaux et aux biotechnologies

Source : Insee

Indicateur 2.5 : Effectifs salariés dans les services informatiques et de télécommunications



(%) taux de croissance par rapport au semestre précédent

Source : Insee

Définition

Depuis 2004, un nouvel indicateur 2.3 mesure le nombre d'équipes actives dans le capital-risque. Il mesure le nombre d'adhérents de l'AFIC déclarant investir en amorçage, création ou post création, indépendamment du montant des fonds gérés. L'AFIC estime représenter au moins 90 % des équipes de gestion active en capital-investissement. Des modifications du système d'information des anciennes sources ne permettent plus de construire un indicateur homogène avec les données fournies dans le passé.

Source : Association française des investisseurs en capital (AFIC).

Définition

Le périmètre retenu pour suivre la croissance des effectifs salariés dans les secteurs liés aux TIC résulte de la périodicité semestrielle souhaitée des données, qui limite les possibilités de désagrégation sectorielle fine. Les activités retenues constituent une approximation raisonnable des secteurs technologiquement innovants. Les évolutions semestrielles présentées sont très fragiles en raison de leur mode de construction actuel non fondé sur un indicateur infra-annuel. De ce fait, les évolutions annuelles sont plus aisément interprétables dans la mesure où elles rendent correctement compte de l'orientation du marché du travail dans ces secteurs. Les chiffres sont présentés en niveau, accompagnés de taux de croissance en glissement semestriel CVS.

Source : Insee.

Nouvelles technologies

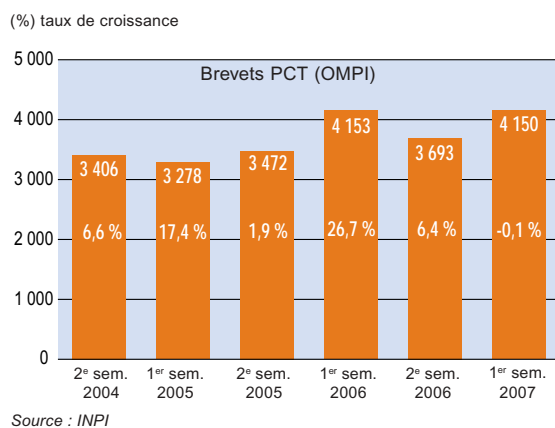
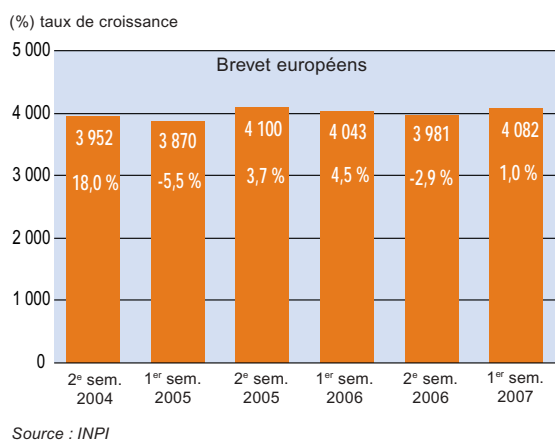
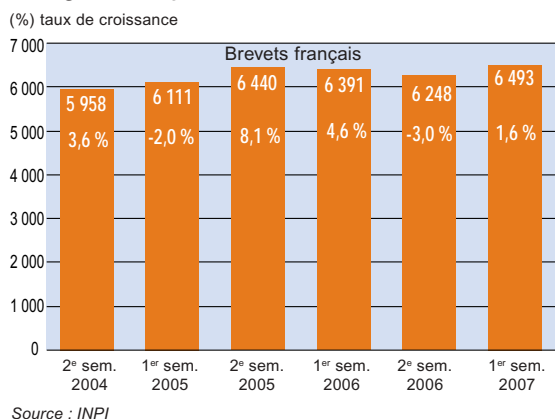
Définition

Cet indicateur suit les demandes de brevets publiées qui sont d'origine française, qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales. Il concerne soit les demandes de brevets français relevant de l'INPI, soit les demandes de brevets européens relevant de l'Office européen des brevets (OEB), soit les demandes internationales PCT relevant de l'Office mondial de la propriété industrielle (OMPI). La publication d'une demande de brevet intervient dix-huit mois après son dépôt, période pendant laquelle est préservé le secret de l'invention. Les statistiques semestrielles qui proviennent de ces organismes sont fournies par l'INPI. Les taux de croissance sont calculés par rapport au même semestre de l'année précédente. Source : INPI.

Définition

Les demandes de brevets français publiées sont ventilées par domaine technologique définis par l'INPI et l'OST. Elles ne couvrent que les demandes publiées à l'INPI et déposées par des personnes physiques ou morales françaises. Pour les sous-domaines technologiques (télécom, informatique et biotechnologies), les parts dans le total sont calculées par rapport au total des demandes de brevets français publiées, d'origine française. Source : INPI.

Indicateur 3.1 : Demandes de brevets publiées d'origine française



Au premier semestre 2007, le nombre de demandes de brevets publiées émanant de déposants français et déposées à l'INPI (indicateur 3.1a) s'est élevé à 6 493, contre 6 391 au premier semestre 2006, soit une légère progression de 1,6 %. Cette progression concerne les inventions pour lesquelles une demande a été déposée dix-huit mois auparavant, soit durant le 2^e semestre 2005 (cf. méthodologie).

Le nombre de demandes de brevets européens publiées au premier semestre 2007 qui sont d'origine française (indicateur 3.1b) augmente très légèrement (+ 1 %) par rapport aux demandes similaires publiées au premier semestre 2006. Cela s'inscrit dans une tendance générale de stagnation des publications de brevets européens observées depuis 2004 (- 0,4%).

Depuis le 1^{er} semestre 2000, la part des demandes de brevets européens publiées qui sont d'origine française est passée de 8 % à 6,3 %. Pour les demandes de brevets européens publiés d'origine allemande, cette part est passée de 22 % à 18 %. Pour le Royaume-Uni, cette part est passée de 4,9 % à 3,5 %.

Au premier semestre 2007, le nombre de demandes internationales PCT publiées est stable par rapport au premier semestre 2006 à 4 150 unités pour la France, alors qu'il augmente de 4,2 % pour l'Allemagne et de 4,2 % pour le Royaume-Uni. Sur longue période, depuis le 1^{er} semestre 2000, le nombre de demandes internationales PCT publiées a quasiment doublé pour la France, alors qu'il augmentait seulement de 60 % pour l'Allemagne et de 45 % pour le Royaume-Uni.

La déclinaison par domaines technologiques (indicateur 3.2) des demandes de brevets français publiées montre que la part des demandes de brevets relevant du domaine de la chimie-pharmacie a peu augmenté, passant de 11,2 % à 11,4 % entre 1997 et 2005, avec une pointe à 12,6 % en 2001. En revanche, la part des demandes de brevets

Méthodologie

La première catégorie d'indicateurs relatifs aux nouvelles technologies vise à illustrer, par le biais des demandes de brevets publiées d'origine française, le développement de l'innovation par ses manifestations concrètes, c'est-à-dire l'invention de technologies ayant un potentiel commercial. Le premier indicateur (indicateur 3.1) couvre les demandes de brevets publiées en France, en Europe et au plan international, qui sont d'origine française (personne physique ou morale). À cet égard, les demandes publiées de brevets européens constituent un indicateur clé dans la mesure où ce marché est le marché de référence

pour les entreprises françaises. Le deuxième indicateur (indicateur 3.2) concerne les demandes publiées de brevets français d'origine française, réparties par domaine technologique. Ce dernier permet de mettre en évidence le dynamisme plus soutenu de certains de ces domaines (télécommunications, informatique et biotechnologies) par rapport à l'ensemble des demandes de brevets français déposées auprès de l'INPI. La deuxième catégorie d'indicateurs permet de suivre l'évolution du chiffre d'affaires des secteurs technologiquement innovants (indicateur 3.3), ce qui illustre, un peu plus en aval des seules

demandes de brevets publiées, le succès commercial des innovations technologiques pour un ensemble d'activités particulièrement dynamiques :

- le choix d'un indice agrégé de chiffre d'affaires permet, outre la restitution d'une dynamique d'ensemble, la comparabilité entre les sous-ensembles constituant le périmètre des secteurs technologiquement innovants, qu'il s'agisse d'activités de production (secteurs industriels), de commerce ou de services (secteurs de services), de même que de secteurs liés aux différents domaines technologiques retenus (TIC,

français publiés dans le domaine des télécommunications et de l'informatique a progressé, passant de 6,4 % à 10,1 %, après une pointe à 11,1 % au premier semestre 2005. C'est la part des demandes de brevets publiés dans le domaine informatique qui a le plus progressé, de 2,4 % à 4 %.

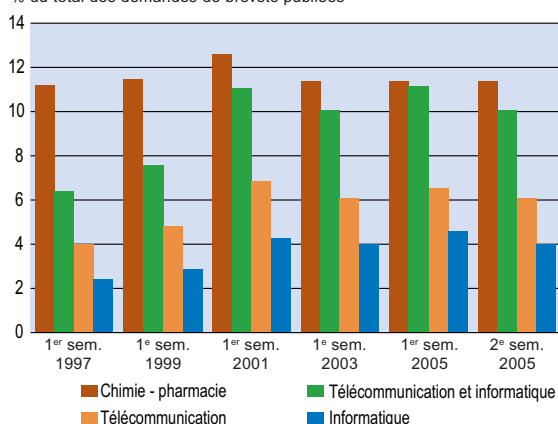
Au premier semestre 2007, l'**indice de chiffre d'affaires des secteurs technologiquement innovants** (indicateur n° 3.3) progresse de 5,8 %, soit un rythme comparable à celui du premier semestre 2006. L'activité est particulièrement dynamique dans le secteur des services informatiques, dont l'indice de chiffre d'affaires augmente de 7,3 % en glissement annuel, après une hausse de 8 % au second semestre 2006. Dans les services de l'audiovisuel, l'indice de chiffre d'affaires progresse de façon un peu moins dynamique (+ 3,1 % en glissement annuel, contre + 4,1 % au second semestre 2006).

Dans les secteurs industriels, l'indice d'activité augmente de façon différenciée au premier semestre 2007. Dans le secteur de la chimie de base, l'indice d'activité en valeur se maintient à un niveau nettement positif (+ 0,4 % en glissement annuel). L'activité progresse également dans le secteur des instruments et des équipements de contrôle (+ 5,4 %). Dans les autres secteurs industriels, l'indice de chiffre d'affaires augmente plus modérément. Il en est ainsi dans l'industrie informatique où l'activité se rétablit (+ 3,4 %) ainsi que dans la construction d'équipements de communications (radio, télévision, télécommunications et composants), avec une progression de 2,5 %, plus limitée qu'au semestre précédent. Par ailleurs, dans la pharmacie, l'indice d'activité progresse d'environ 2 % en glissement annuel depuis trois semestres.

Enfin, pour le commerce de gros de matériel informatique, l'activité retrouve le chemin de la croissance (+ 1,9 % en glissement annuel), après plusieurs semestres de recul.

Indicateur 3.2 : Demandes de brevets français, publiées par domaine technologique

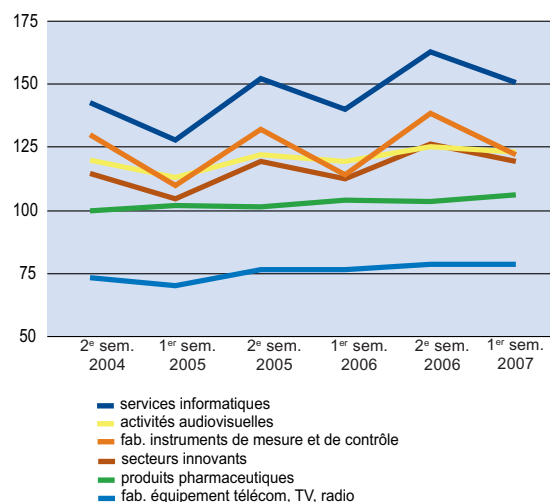
% du total des demandes de brevets publiées



Source : INPI

Indicateur 3.3 : Indices de chiffre d'affaires des secteurs technologiquement innovants

indices de chiffre d'affaires, base 100 en 2000



Source : Insee

Définition

Cet indicateur suit, sous forme d'indice en base 100 en 2000, l'évolution de l'activité des secteurs technologiquement innovants. Il a donc fait l'objet de plusieurs arbitrages : le choix d'un indicateur de chiffre d'affaires (indice en valeur) permet la comparabilité entre activités industrielles et activités de services.

Cet indicateur est présenté sous la forme d'un indice de chiffre d'affaires agrégeant l'ensemble des secteurs d'activités (au sens de la nomenclature NAF) retenus comme technologiquement innovants et pondérés par leur valeur ajoutée aux prix du marché en 2000. Les taux de croissance sont en glissement annuel.

Note : En 2006, le calcul des indices de chiffre d'affaires a été amélioré en prenant mieux en compte la démographie d'entreprises (créations et cessations). Les évolutions de 2001 à 2005 ont été corrigées en conséquence.

Source : Insee.

biotechnologies, matériaux nouveaux) ;

- il s'agit d'indices en base 100 pour 2000, de sorte que les évolutions respectives des différentes activités sont plus directement comparables de l'une à l'autre ainsi que dans le temps ;

- ces indices sont en valeur, c'est-à-dire non déflatés dans la mesure où il est particulièrement délicat de recourir à un déflateur pertinent et fiable pour des secteurs pour lesquels les évolutions de prix sont mal appréhendées ; de ce fait, ils constituent des évaluations *a minima* de la croissance réelle (c'est-à-dire en volume) de ces activités en raison des baisses de prix significatives qui y sont observables.

Nouvelle série (indices, base 100 en 2000)	S2-2004	S1-2005	S2-2005	S1-2006	S2-2006	S1-2007
Chiffre d'affaires secteurs innovants	114,7	104,8	119,6	112,7	126,2	119,5
<i>taux de croissance en glissement annuel</i>	4,6 %	4,1 %	3,6 %	5,8 %	6,5 %	5,8 %
Chiffre d'affaires services informatiques	142,7	127,9	152,3	139,8	163,0	150,4
<i>taux de croissance en glissement annuel</i>	5,1 %	6,3 %	5,9 %	7,9 %	8,1 %	7,3 %
Chiffre d'affaires activités audiovisuelles	120,1	113,1	121,8	119,3	125,3	123,3
<i>taux de croissance en glissement annuel</i>	3,6 %	2,8 %	1,4 %	3,4 %	4,1 %	3,1 %
Chiffre d'affaires produits pharmaceutiques	99,6	101,7	101,2	104,0	103,3	106,1
<i>taux de croissance en glissement annuel</i>	3,5 %	2,5 %	-0,1 %	1,9 %	2,2 %	2,0 %
Chiffre d'affaires fab. équip. télécom, TV, radio	73,4	70,2	76,7	76,5	78,5	78,5
<i>taux de croissance en glissement annuel</i>	3,0 %	1,2 %	3,1 %	6,5 %	5,5 %	2,5 %
Chiffre d'affaires fab. instrum. contrôle	130,2	109,7	132,1	114,2	138,3	121,9
<i>taux de croissance en glissement annuel</i>	7,0 %	5,2 %	2,0 %	2,7 %	4,4 %	5,6 %

Source : Insee

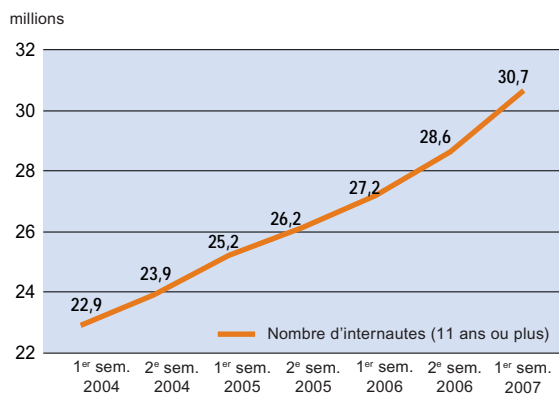
Nouveaux usages

Définition

Les sources relatives aux utilisateurs de l'internet étant rares et non homogènes en termes de périodicité et de définitions de la notion d'internaute, les chiffres ont une valeur indicative.

Sources : CSA TMO, Crédoc
« les baromètres Multimédia »
- Médiamétrie.

Indicateur 4.1 : Nombre d'internautes en France

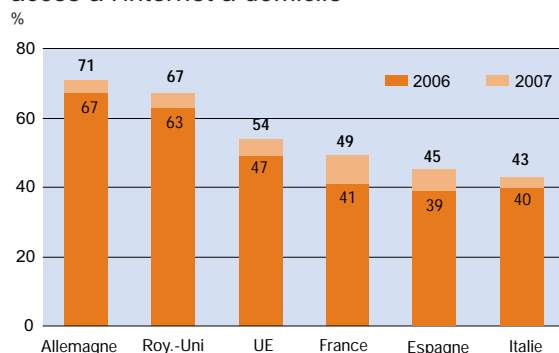


Source : Médiamétrie

Au premier semestre 2007, le **nombre d'internautes en France** (indicateur n° 4.1) qui se sont connectés à l'internet sur leur lieu de travail, à domicile ou dans un lieu public a dépassé 30 millions de personnes âgées de onze ans ou plus. Cela représente 2 millions d'internautes supplémentaires par rapport à décembre 2006, soit une augmentation de 7 %. Plus de 58 % de la population âgée de 11 ans ou plus utilise l'internet, contre 50 % à la fin 2006.

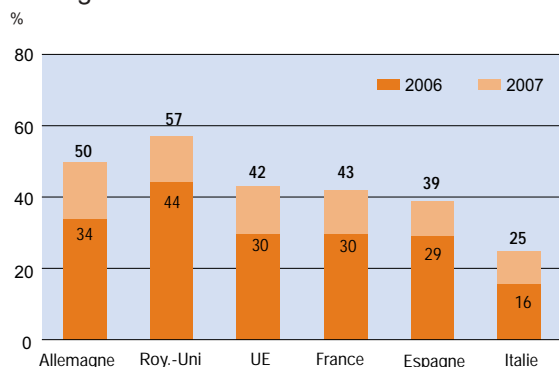
Au premier semestre 2007, **la part des ménages ayant accès à l'internet à domicile** (nouvel indicateur n° 4.2.a) était en nette progression, passant de 41 % à 49 % de 2006 à mi-2007. Cet indicateur européen prend en compte les seuls ménages comportant au moins une personne âgée de 16 à 74 ans. La France se classe au quatorzième rang dans l'Union européenne, se situant en dessous de la moyenne de l'UE (54 %), loin derrière l'Allemagne (71 %) et le Royaume-Uni (67 %) mais devant l'Italie (43 %) et l'Espagne (45 %).

Indicateur 4.2a : Part des ménages ayant accès à l'internet à domicile



Source : Insee et Eurostat

Indicateur 4.2b : Part des ménages connectés en large bande



Source : Insee et Eurostat

En revanche, pour **la part des ménages connectés en haut débit** (nouvel indicateur n° 4.2.b), la France occupe le douzième rang dans l'Union européenne, avec 43 % des ménages (comportant au moins un membre âgé de 16 à 74 ans). La France se situe juste au-dessus de la moyenne de l'UE. L'écart avec l'Allemagne (50 %) et le Royaume-Uni (57 %) est moins prononcé que pour l'accès à l'internet à domicile. La croissance des connexions à haut débit (ou large bande) demeure très dynamique. En juin 2007, la France comptait 14,2 millions d'abonnements à haut débit, dont 13,5 millions d'abonnements de type ADSL.

Au premier semestre 2007, le **nombre de clients du téléphone mobile** (indicateur n° 4.3) s'élève à 52,5 millions, augmentant de 849 milliers de clients, soit une croissance nette semestrielle de 1,6 %. En glissement

Méthodologie

Dans les nouveaux usages observables aujourd'hui, on peut distinguer trois groupes caractéristiques, dont le plus visible est l'utilisation de la téléphonie mobile. La croissance particulièrement soutenue des abonnements de téléphonie mobile (indicateur 4.3) constitue une illustration concrète du dynamisme de l'indicateur 3.3 (chiffre d'affaires de l'activité de production d'équipement d'émission et de transmission hertzienne).

Le développement d'internet est mis en évidence par le suivi du nombre d'internautes en France (indicateur 4.1) et par celui de la proportion des ménages disposant d'un accès à l'internet (indicateur 4.2a) à domicile et de ceux disposant d'une connexion à haut débit (ou large bande) (indicateur 4.2b). Les ménages suivis sont ceux comportant au moins une personne âgée de 16 à 74 ans. Les données présentées sont basées sur les résultats de l'enquête communautaire

sur l'utilisation des TIC par les ménages et les particuliers. Ces indicateurs illustrent la demande du marché de l'internet ainsi que le niveau d'équipement des ménages. Enfin, le développement du parc informatique en France est illustré par la progression des ventes de micro-ordinateurs (indicateur 4.4) ainsi que de l'équipement des ménages en ordinateurs (indicateur 4.5). On peut à cet égard considérer qu'il s'agit là du pendant de

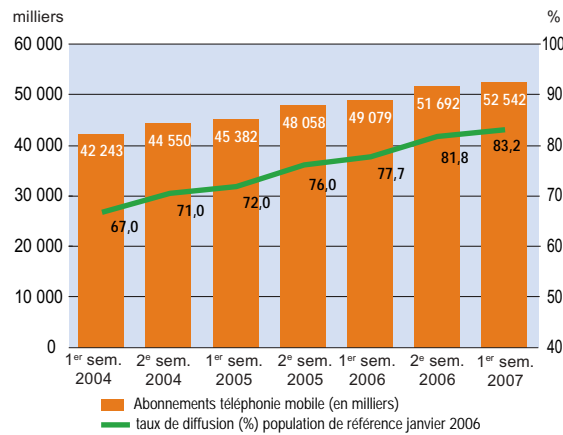
annuel, l'augmentation s'élève à 3,4 millions de clients supplémentaires, soit une progression de 7 %. En ne considérant que le parc actif de clients, c'est-à-dire ceux ayant reçu ou émis un appel téléphonique au cours des trois derniers mois, le taux de pénétration actif du téléphone mobile atteint 82,2 % en juin 2007, contre 80,8 % en décembre 2006 et 76,7 % en juin 2006. Ce taux de diffusion reste très inférieur à ceux de l'Italie (122 abonnements pour 100 habitants), du Royaume-Uni (106 abonnements pour 100 habitants) et de l'Allemagne (96 pour 100 habitants).

Au premier semestre 2007, les ventes de micro-ordinateurs (indicateur n° 4.4) au grand public et aux entreprises continuent de se maintenir à un haut niveau, avec 3,4 millions d'unités vendues (soit + 4,9 % par rapport au premier semestre 2006). Cette augmentation est toujours tirée par le fort dynamisme des ventes de micro-ordinateurs aux particuliers français (+ 17,2 % par rapport au premier semestre 2006), qui atteignent le niveau record de 1,67 million d'unités. En revanche, les ventes de micro-ordinateurs aux entreprises (1,7 million) sont de nouveau en recul (-4,9 %) au premier semestre 2007, par rapport à celles du premier semestre 2006.

Le taux d'équipement des ménages en micro-ordinateurs (indicateur 4.5) s'élève à 61,7 % au premier semestre 2007 ; il double quasiment par rapport à l'année 2000. Ce taux correspond à l'indicateur européen qui ne retient que les ménages comprenant au moins un membre âgé de 16 à 74 ans. Ce niveau reste en deçà de la moyenne européenne (64 % en 2006) et loin des taux d'équipement des pays de l'Europe du Nord. En 2006, le Danemark est en pointe, avec 85 % des ménages disposant d'un ordinateur à domicile, précédant notamment l'Allemagne (77 %) et le Royaume-Uni (71 %).

l'indicateur 3.3 (chiffre d'affaires de l'activité de fabrication d'ordinateurs et d'équipement informatique et du commerce de gros de matériel d'ordinateurs et de matériel informatique). Il convient de noter que les ventes d'ordinateurs couvrent les acquisitions effectuées à la fois par les ménages et par tout autre type d'acheteurs.

Indicateur 4.3 : Nombre de clients du téléphone mobile

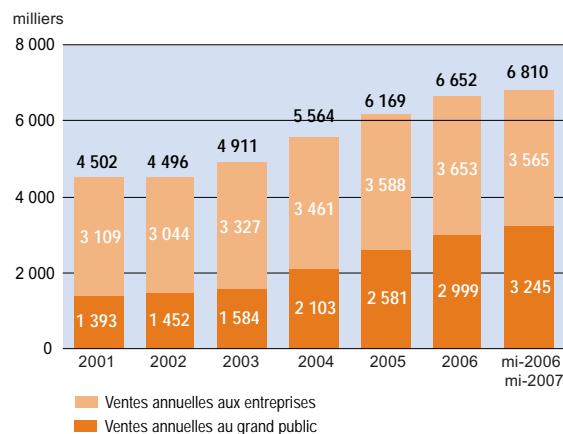


Source : Arcep

Définition

Le taux de diffusion est calculé en rapportant le nombre d'abonnements à la population française. Les taux de croissance sont calculés d'un semestre sur l'autre. Source : Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes (Arcep)*

Indicateur 4.4 : Vente de micro-ordinateurs au grand public et aux entreprises (par an)

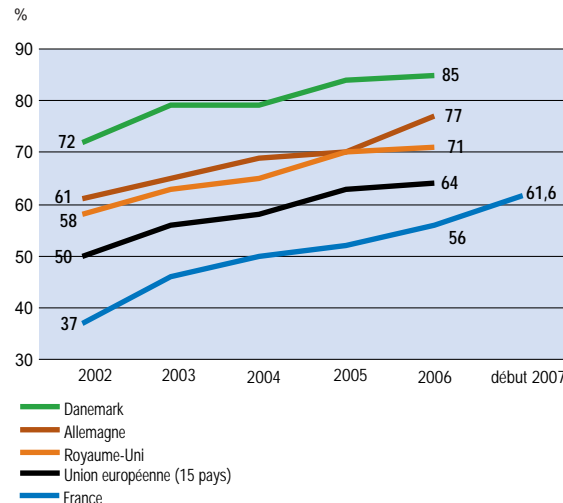


Source : GfK

Définition

Les données relatives au nombre de micro-ordinateurs vendus sont annuelles jusqu'en 1998 inclus et trimestrielles à compter de 1999, permettant ainsi un suivi plus régulier. Source : GfK.

Indicateur 4.5 : Équipement des ménages en ordinateurs



Sources : Insee et Eurostat

Définition

Les données relatives à cet indicateur sont extraites de l'enquête communautaire sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les ménages et les particuliers, dont les mises à jour ont lieu en décembre de chaque année. Sources : Insee et Eurostat.

Le tableau de bord de l'innovation présente vingt et un indicateurs significatifs du développement de l'innovation technologique en France. Il est structuré en quatre rubriques : nouveaux capitaux, nouveaux entrepreneurs, nouvelles technologies et nouveaux usages.

Un ensemble de critères a présidé au choix de la batterie d'indicateurs qui constitue le tableau de bord de l'innovation :

- la pertinence d'indicateurs représentatifs du développement de l'innovation technologique en France, tant en termes d'efforts que de performances, illustrant correctement les quatre rubriques principales retenues ;

- la disponibilité d'indicateurs pour lesquels il est possible de rassembler des séries historiques significatives et d'assurer un suivi semestriel à l'avenir ;

- la possibilité d'obtenir avec un décalage suffisamment court lors de chaque mise à jour, les données semestrielles nécessaires à l'alimentation du tableau de bord.

Afin de disposer d'une base sur les quatre derniers semestres, les séries historiques relatives à chacun des indicateurs ont été reconstituées et commentées.

Toutefois, certains indicateurs ne peuvent être actualisés qu'une fois par an.

Définition du périmètre des secteurs innovants

Le périmètre retenu pour suivre les créations d'entreprises (indicateur 2.1), les évolutions des effectifs salariés (indicateur 2.4) et les évolutions du chiffre d'affaires dans les secteurs technologiquement innovants (indicateur 3.3) s'inspire d'un ensemble de travaux d'analyse économique réalisés au sein de l'Insee, de la DGE et de l'OCDE.

Il inclut les secteurs liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC), aux produits pharmaceutiques, aux biotechnologies et aux nouveaux matériaux.

La détermination des secteurs liés aux TIC s'inspire des travaux menés dans le cadre de l'OCDE et comprend :

- les secteurs producteurs de technologies de l'information : fabrication d'ordinateurs et de matériel informatique (NAF 300 A et C), de télévisions, radios (323Z) et téléphones (322 A et B), d'appareils d'instrumentation et de mesure (332A et B et 333Z), de connectique (313Z) et de composants (321A, C et D) ;

- les secteurs distributeurs de technologies de l'information : commerce de gros de matériel informatique, y compris les importateurs (NAF 518 G et H) ;

- les secteurs des services de technologies de l'information : services de télécommunications (NAF 642), services informatiques et location de matériel informatique (NAF 72 et 713 E), services audiovisuels (921, 922 A, B, D et F).

Les autres secteurs comprennent quelques sous-ensembles de la chimie (gaz industriels, chimie organique et inorganique de base, matériel plastique) ainsi que la pharmacie industrielle (NAF 241 A, E, G, L et 244 A et C).

Il s'agit de secteurs caractérisables par un degré significatif d'innovation technologique tel que mesuré par leurs dépôts de brevets répartis par domaine technologique au sens de l'étude « technologies clés pour l'industrie française ».